

LA LIBERTÉ

Macti animo estote Dilecti Filii et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causæ servitis hujus apostolicæ cathedræ doctrinis innixi.
(Bref de Pie IX à la Liberté.)
La Presse est une Œuvre pie, d'une utilité souveraine. (Pie IX.)

O. I. X.

M. V. X.

Libenter etiam perspeximus vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter monitis adharere quæ ab hac Sancta Sede catholicis scriptoribus sunt tradita.
(Bref de Léon XIII à la Liberté.)

ABONNEMENTS

	SUISSE	ÉTRANGER
Un an	12 Fr.	25 Fr.
Six mois	6 » 50	13 »
Trois mois	4 » 7	7 »
Le numéro, 5 centimes.		

Bulletin politique

Le nouveau ministère français. — M. Carnot, inquiet de l'attitude hostile des radicaux, fait assurer le public, par l'Agence Havas, qu'il n'a jamais refusé, en principe, de former un cabinet radical. La morale du parlementarisme autorise en effet le chef de l'Etat à faire abstraction complète de ses convictions personnelles pour suivre toutes les fluctuations de l'opinion courante, plus ou moins sincèrement représentée par les Chambres, de telle sorte que, pour remplir dignement son rôle, le chef de l'Etat s'applique à ressembler autant que possible à une machine. Cela n'empêche pas les délicats du régime de considérer les fonctions de président de la République française comme très honorables; mais... ce n'est pas de cela qu'il s'agit.

M. Carnot n'est donc accepté un ministère radical; nous n'en avons jamais douté. Nous avons cru seulement qu'il ne pourrait pas faire un ministère radical, malgré son vif désir d'échapper aux foudres de l'extrême gauche, car un ministère radical, étant donné la composition de la Chambre actuelle, n'eût pas même rencontré le peu de chances de durée que nous voyons aux comparaisons du comarpe Tirard.

La majorité des députés étant opportuniste, il faut reconnaître que l'élément opportuniste était appelé nécessairement à dominer dans le cabinet. Pourtant cette majorité n'est pas telle qu'elle puisse se passer, dans les circonstances graves, du concours de la droite, et c'est un cas mortel!

Au reste, les personnages radicaux déclarent le cabinet mort-né. Le plaisantin Lokroy notamment explique, dans une lettre adressée au *Matin*, qu'il n'a pas daigné en faire partie parce que les combinaisons Fallières et Tirard ne lui ont pas semblé offrir « les garanties nécessaires de durée et de stabilité. »

De l'extrême gauche et de la droite pleuvent déjà les difficultés. Tirard ayant fait répandre le bruit qu'il poserait la question de confiance à propos des douzièmes provisoires, la gauche radicale a décidé qu'elle accorderait les douzièmes, afin de ne point arrêter la machine républicaine, mais qu'elle refuserait la confiance. Nous sommes portés à croire que Tirard gardera prudemment dans sa poche la question de confiance.

M. de Lamarzelle, député royaliste du Morbihan, posera, de son côté, une question assez en barassante au ministère, en l'interpellant sur l'attitude du conseil municipal de Paris durant la crise présidentielle. Il n'est pas douteux que Tirard et ses camarades ne déplorent amèrement les incartades du dit conseil; mais, s'ils les condamnent trop fort, ils s'exposent à se faire rappeler vertement par les radicaux que l'insurrection est le plus saint des devoirs, selon les immortels principes de la Révolution.

Dénonciation du traité de commerce franco-italien. — On parle d'élever à 50 pour cent tous les tarifs sur les marchandises de provenance italienne, ce qui équivaut, ainsi que le remarque le *Journal de Genève*, à la prohibition. Il n'entre pas que des considérations commerciales dans les dispositions où se trouve aujourd'hui la France à l'égard de l'Italie, et nous reconnaissons avec la feuille genevoise que le chiffre proposé par la commission des douanes françaises prête à discussion; mais il nous est impossible de compatir au chagrin que ce journal éprouve des révers essayés par le système libre échangiste, qui est la folle économique du libéralisme politique.

Le prince impérial d'Allemagne. — La maladie dont le prince est atteint est d'un tel caractère que nous n'avons jamais beaucoup espéré son rétablissement. Le mieux qui s'était fait sentir dans ces derniers temps était cependant propre à rassurer un peu. Mais voici que les dépêches d'aujourd'hui nous annoncent une recrudescence du mal. Outre ces dépêches, on trouvera, à la *Chronique générale*, une lettre de la princesse impériale beaucoup plus tristement réservée que les correspondances précédentes.

M. Windthorst, qui est allé à San Remo, s'est immédiatement présenté chez le prince impérial.

La question d'Orient. — Contrairement à ce qui avait été dit l'autre jour, la Porte a agréé le représentant du prince Ferdinand de Bulgarie. On signale de grands préparatifs de défense dans la principauté.

L'Autriche tout en faisant, sur ses intentions pacifiques, des protestations qui peuvent paraître très humbles, avoue ses préparatifs.

Confédération

SESSION DES CHAMBRES FÉDÉRALES

Berne, 14 décembre.

La levée de boucliers des colonels. — Discours de M. Python. — Protestation de M. Keel contre les monopologistes du patriotisme. — Vote. — Nouveau palais fédéral.

Grand débat militaire ce matin, au Conseil national. Les chefs de l'armée sont entrés en lice avec un ardeur fébrile. Il paraît que M. Keel, M. Hochstrasser et M. Python avaient touché à l'arche sainte. Les colonels sont accourus pour la sauver. On a entendu des phrases sonores, comme le cliquetis du sabre battant le pavé; on a été régalé d'appels au patriotisme les plus émuants, comme si le salut de la patrie était en jeu. Il ne faudrait pas abuser de ces tirades à effet et surtout de ces injustes suspicions contre les sentiments patriotiques de ceux qui ne croient pas devoir passer par toutes les fantaisies coûteuses des militaires galonnés. M. le colonel Künzli a remporté ce matin la palme dans ce tournoi de déclamations chauvinistes; il s'est même fait applaudir pour la finale de son discours, très belle péroraison, embrasée du feu sacré, mais qui enfonçait des portes ouvertes. Car nous

voudrions bien voir qu'on en vienne à dénier aux représentants du peuple tout dévouement à la patrie, parce qu'ils n'acceptent pas, les yeux fermés, le développement outré des institutions militaires et les nouvelles charges qu'on leur propose! Sous ce rapport, M. le landammann Keel, député conservateur de St-Gall, a fort bien répondu à M. Künzli et aux bravos intempestifs d'une partie de la salle: l'opposition conservatrice ne se laisse pas donner des leçons de patriotisme; elle votera tout ce qui lui paraît nécessaire pour la défense du pays, mais il lui est permis de contester certaines réformes et aggravations de dépenses dont la nécessité n'est pas démontrée.

Dans son discours d'hier, M. Keel a fait remarquer que le budget militaire atteint maintenant la somme de 20 millions; il serait temps de modérer le cours des dépenses. Mais ce qui le préoccupe plus encore que la question financière, ce sont les nouvelles charges personnelles qu'on impose aux officiers. Ce point n'est pas élucidé dans le message du Conseil fédéral, ou du moins il y est traité très légèrement. En 1874, le Conseil fédéral disait dans son message sur l'organisation militaire qu'en fixant la limite d'âge à 44 ans pour la sortie de la landwehr on allait jusqu'au maximum, et l'on veut aujourd'hui retarder l'exonération du service jusqu'à l'âge de 48 ans! A cet âge l'homme ne possède plus toute la vigueur de ses forces physiques et n'est plus en mesure de faire face aux exigences du service. La prolongation de la durée du service exige en effet plus de sacrifices qu'un simple cours de répétition: l'officier sera obligé jusqu'à un âge avancé de maintenir son équipement, de continuer des études et, en cas de danger, de reprendre le service effectif. D'un autre côté, la diminution de l'effectif des nominations annuelles n'est pas à recommander; puis il faudrait dans ce cas exempter les officiers de la taxe militaire à leur libération du service, ce qui constituerait des inégalités. En résumé, la nécessité de cette innovation n'a pas été démontrée; on la présente comme une réforme désirable; sur un terrain aussi vague on pourrait entreprendre tout ce qu'on voudrait. Puis il faudra accorder des indemnités aux officiers, d'où une nouvelle source de dépenses annuelles. Le peuple ne verra plus de bon œil ce projet, surtout s'il a un effet rétroactif.

Tels ont été les principaux arguments invoqués hier par M. Keel.

Ce matin les feux sont ouverts par M. Python (Fribourg). Il y a quelques années, dit-il, les dépenses militaires avaient subi un temps d'arrêt, grâce à l'esprit d'économie apporté par l'honorable chef du département. Tout le monde se félicitait de ce résultat et il y a six ans un député influent se consolait de la confirmation de M. Herstein et de l'échec subi par son parti, en disant: Cet homme nous vaut des économies pour un ou deux millions par an. Ce propos individuel traduisait bien la pensée de la majorité des Chambres fédérales et l'opinion générale en Suisse. Aussi, comme le rappelait fort judicieusement hier M. Keel, les dépenses les plus lourdes ont été votées sans discussion préalable; on avait confiance et l'on nourrissait la conviction que le Conseil fédéral ne proposerait pas toutes les améliorations utiles, mais se bor-

nerait à recommander les mesures rigoureusement nécessaires.

Aujourd'hui, au vu des nouvelles propositions, n'est-on pas amené à changer d'avis, à revenir à d'autres sentiments? N'est-on pas en droit de se demander si la complaisance des Chambres fédérales n'a pas encouragé ceux qui avaient dû être retenus dans leur premier élan et qui pensent qu'un peuple doit rechercher son unique idéal dans son organisation militaire, confondant ainsi le but que poursuit la nation avec les moyens dont elle doit disposer pour l'atteindre? Pour moi, je suis tenté de le croire.

Et en effet, quels sont les motifs avancés pour justifier l'adoption de l'arrêté? Ils ne sont pas nombreux; j'en compte deux: 1^o compléter les cadres d'officiers qui présenteraient des lacunes, surtout dans la landwehr; 2^o faire progresser l'instruction de l'officier.

On parle de l'effectif réduit des officiers. J'avoue ne pas très bien comprendre le message. D'un côté l'on nous affirme que les officiers sont trop peu nombreux, que leur recrutement est difficile, que l'on est obligé de faire appel aux services de personnes que leurs conditions sociales devraient tenir à tout jamais éloignées du brevet, et d'un autre côté on nous déclare que l'effectif des officiers sera passablement réduit. On nous dit ensuite que la Confédération épargnera les frais d'instruction et d'équipement de soixante officiers, et plus loin, en passant sur les frais comme chat sur braise, qu'il faudra donner une indemnité supplémentaire à tout officier.

Mais laissons ces contradictions, qui peut-être n'existent que dans mon esprit, n'étant pas très familiarisé avec ces sortes de choses. La lacune dans l'effectif des officiers existe-t-elle réellement? Je crois que c'est une erreur pour ce qui concerne l'élite. Il est fort possible qu'à l'appel sous les armes, il manque des officiers qui figurent sur les contrôles et qui sont dispensés de se présenter; c'est le cas chez nous, dans le canton de Fribourg; mais on omet de dire que nos bataillons sont réduits à un demi effectif et que les officiers sont trop nombreux en proportion de la troupe. Nos compagnies comptaient quatre officiers pour cent hommes. Dans les bataillons à effectif normal, je crois que les officiers sont trop nombreux.

Mais, me direz-vous, des lacunes n'existent-elles pas dans la landwehr? Le message l'affirme; quant à moi j'estime qu'il ne faut pas s'effrayer de ces vides et qu'on n'a nul besoin d'une telle mesure pour les combler. N'oublions pas que les effets de la loi de 1874 sur l'organisation militaire n'ont pu encore se faire sentir dans la landwehr; les officiers formés sous l'empire de la nouvelle administration n'ont pas eu le temps de sortir de l'élite; la plupart datent d'une époque antérieure. Les lacunes de la landwehr se combleront plus tard; puis je crois qu'ici encore le nombre des officiers est en rapport avec la troupe.

Du reste, sur ce point, on a adopté une mesure qui a donné les résultats les plus satisfaisants. Si j'ajoute foi aux déclarations du chef de l'armée de l'infanterie, on a utilisé des sous-officiers de l'élite comme officiers dans la landwehr, et l'on s'en est bien trouvé. Voici en effet ce que dit le colonel Feiss:

Dernières dépêches

Londres, 15 décembre.

D'après une dépêche de St-Petersbourg au *Times*, il résulte de l'examen attentif des pièces falsifiées, que l'affaire n'a pas un caractère politique, mais accuse des intrigues particulières cherchant à entrer dans des rapports financiers avec le gouvernement bulgare. Il ne s'agit nullement de complots orléanistes.

Le *Daily-News* dit que les troupes russes des environs de St-Petersbourg, qui avaient reçu l'ordre d'aller en Galicie, ont reçu l'ordre de ne pas bouger.

Berlin, 15 décembre.

La *Gazette nationale*, d'après des renseignements arrivés hier soir dans les cercles qui sont en relation directe avec l'entourage du prince impérial, peut affirmer qu'il n'est arrivé aucune nouvelle défavorable de San-Remo.

Colmar, 15 décembre.

Depuis le dernier vote du Reichstag, l'état-major allemand a considérablement augmenté les troupes en Alsace-Lorraine.

De grands travaux de défense ont été exécutés partout, et de nombreux bataillons ont été destinés à former une armée d'invasion; ces troupes ont été solidement groupées et reliées.

Les troupes allemandes sont réparties de la manière suivante:

Au centre, la frontière est occupée par le 15^e corps.

A droite, sur la Moselle moyenne, se trouve la 16^e division du 8^e corps.

En face de Belfort, la 29^e division du 14^e corps et le reste de ce corps d'armée en arrière, ainsi que la brigade du Palatinat.

La réunion des forces de ces divers éléments est de 87,700 hommes d'infanterie, 15,000 chevaux et 230 pièces de canons atelés.

Ce qui donne une augmentation de 20,000 hommes de plus que l'année dernière.

Rome, 15 décembre.

Un premier envoi des dons de la Belgique pour l'Exposition Vaticane vient d'arriver. Il ne comprend pas moins de 233 caisses. Le secrétaire du Comité belge, M. l'abbé Timmerman, a accompagné ce premier envoi pour en organiser la mise en place.

Rome, 15 décembre.

Une dépêche de Saint-Petersbourg à la *Riforma* affirme que l'envoi de troupes russes en Pologne est interrompu, à la suite des réclamations de l'Autriche et de l'Allemagne.

Rome, 15 décembre.

C'est le premier janvier, fête de la Circoncision, que le Saint-Père célébrera la messe jubilaire à Saint-Pierre, les portes closes, à 9 heures.

La réception solennelle des pèlerins aura lieu le 3 janvier à midi.

L'*Observatore romano* dément que le Vatican ait demandé des gardes de la questure pour le service de l'Exposition. Les journaux libéraux avaient répandu ce bruit qui est dénué de tout fondement.

Berne, 15 décembre.

L'assemblée fédérale a reçu ce matin le serment du Conseil fédéral.

Puis, sur les rapports présentés par MM. Vonmatt (Lucerne) et Ruchet (Vaud), elle a admis trois recours en grâce des soldats Fritz Mühenthaler, de Ryken, Conrad Zuberhühler, de Gais, et Martin Graf, de Wattwil.

Les deux Conseils entrent ensuite en séance séparée.

Le Conseil des Etats aborde l'important projet revisant la loi fédérale du 24 décembre 1880, sur les agences d'émigration. M. Schaller (Fribourg), président de la commission, rapporte.

Les cadres de la landwehr sont toujours très incomplets, surtout en officiers. Cela s'explique par les lacunes antérieures à 1874 et par le fait que les officiers servent dans la landwehr moins longtemps que dans l'élite. On a cherché à combler ces vides en élevant au rang d'officier des sous-officiers pris dans les plus anciennes classes d'âge de l'élite et dans les plus jeunes de la landwehr. Ils sont brevetés, s'il y a lieu, après une école spéciale de 18 jours, ordinairement réunie à une école de recrues. Dans les cours de répétition de la landwehr, les officiers ainsi formés se sont comportés d'une façon très satisfaisante.

Pourquoi donc ne pas continuer une si bonne mesure et pourquoi de nouvelles propositions, alors que le moyen indiqué par le chef de l'infanterie permet d'arriver au même but? Je vous fais remarquer, entre parenthèses, que M. Feiss reconnaît que les lacunes de la landwehr doivent être attribuées à des causes antérieures à l'organisation actuelle.

J'aborde le second motif invoqué par les auteurs du nouveau projet: l'instruction des officiers. Il n'est pas plus fondé que le premier. Qu'aurons-nous? Un cours de répétition de plus pour l'élite, un cours de répétition de plus pour la landwehr, et c'est tout. Le rapporteur allemand a même dit qu'il ne serait pas imposé aux officiers de la landwehr. Or, quelle est la portée de ce cours de répétition? On n'y donne pas de théories. Quand l'officier aura parcouru le cycle des cours de répétition, depuis ceux du bataillon jusqu'à ceux de division, en passant par toutes les unités tactiques, il n'apprendra plus rien de nouveau; ce n'est pas un cours de répétition de plus qui lui donnera l'intelligence de sa mission s'il s'est montré rétif aux enseignements qu'il a reçus à l'école préparatoire et aux écoles centrales. Vous recouvrez en quelques jours des habitudes que le temps avait effacées, et voilà tout. Vaut-il donc la peine, pour trois semaines d'exercices, d'imposer tous ces sacrifices, d'apporter le trouble dans les familles, de créer de nouvelles charges? Si l'on attribue à ces exercices tant d'influence, que ferons-nous en présence d'une armée permanente? Les officiers de ces armées ne font-ils pas plus d'exercices que nous? Il suffit donc, je le répète, que l'officier parcoure un cycle de cours de répétition; car, pour les officiers inférieurs, les manœuvres sont les mêmes dans les cours de régiment, de brigade ou de bataillon.

On a fait valoir l'âge. M. le colonel Arnold a prétendu que le capitaine était en quelque sorte le père de famille de la compagnie, qu'il devait donc être plus âgé que les soldats; je ne vois pas la nécessité d'être vieille barbe pour faire le pas de gymnastique avec la troupe. Mais, ajoute-t-on, l'âge est utile à la discipline militaire; le message du Conseil fédéral regrette à ce propos les anciens capitaines, pleins d'expérience, qui précédemment faisaient l'orgueil des bataillons dans quelques cantons. A cela je réponds que ce n'est pas l'âge qui fait la capacité; est-il nécessaire qu'un officier ait la barbe pour bien diriger sa troupe?

Un autre motif invoqué par le Conseil fédéral m'a frappé. Le message dit que le recrutement des officiers rencontre des obstacles dans les conditions sociales, que la position inférieure de certains sujets dans la société ne permet pas d'en faire de bons officiers. C'est une parole grave. Pour moi, j'ai le regret de ne point partager du tout l'opinion du Conseil fédéral. L'expérience de la dernière guerre a démontré que la défaite des Français n'a pas été due à l'infériorité de la troupe; l'issue de la lutte, le succès des armées allemandes a été déterminé surtout par le corps des officiers. C'est le chef de section qui doit être principalement à la hauteur de sa mission et donner le bon exemple; ne craignez pas de prendre des officiers dans les rangs du peuple: il y a souvent plus de générosité sous la blouse de l'ouvrier et sous la bure du paysan. Au moment de la bataille, l'esprit de sacrifice joue un rôle prépondérant. Le campagnard, l'ouvrier fera peut-être moins bonne figure comme officier en temps de paix; il sera moins élégant que le citadin lettré; mais en temps de guerre il se montrera plus robuste, il craindra moins la fatigue et le dévouement que celui qui a toutes les commodités de la vie.

La prolongation du service des officiers de la landwehr au-delà de 44 ans me paraît tout au moins inutile. En temps de paix, puisqu'on ne leur imposera pas le cours de répétition, les officiers âgés de plus de 44 ans ne seront d'aucune utilité. Si la patrie est en danger, les officiers libérés du service ne se demanderont pas s'ils sont encore inscrits dans les rôles; ils accourront pour faire leur devoir. Leur maintien dans les cadres jusqu'à 48 ans peut au contraire entraîner des inconvénients; il pourrait même arriver qu'à la fois le père et le fils soient incorporés dans l'armée fédérale. Puis les exigences du service éloignent les hommes capables, les arrachent à leurs travaux; il faudra avoir une certaine fortune pour accepter des grades dans de pareilles conditions; or, le talent n'est pas toujours le compagnon obligé de la fortune.

Autre considération. Le lieutenant fait

déjà actuellement quatre ans de service de plus que le simple soldat; le capitaine, sept ans. La différence me paraît assez grande sans qu'on l'augmente encore. Si nous votons les propositions du Conseil fédéral, qui nous dit qu'on n'en profitera pas pour aller plus loin dans cette voie? Après avoir prolongé la durée du service des officiers, ne viendra-t-on point demander que la troupe soit astreinte aussi à un service plus long? Le rapport de M. le colonel Feiss nous fait entrevoir déjà cette perspective; il propose que le simple soldat serve jusqu'à l'âge de 32 ans. Or, on sait par expérience que les rapports du chef de l'armée reflètent habituellement la pensée du Conseil fédéral. Ce qui s'est passé jusqu'à ce jour nous le prouve; M. le colonel Feiss a recommandé successivement les fortifications du Gothard, les armes de petit calibre, l'acquisition de pièces de position, et le Conseil est venu effectivement nous proposer tout cela. Si donc nous votons aujourd'hui le projet qu'on nous présente, la conclusion sera que nos soldats seront sous peu astreints à des cours de répétition jusqu'à l'âge de 32 ans.

Les fortifications du Gothard sont en construction. Lorsqu'elles seront achevées, le Conseil fédéral viendra nous prôner ces beaux travaux et nous dire qu'il reste une chose à faire, c'est de les garder. Nous aurons ainsi les gardes permanents.

On réclame des cours de répétition plus fréquents, mais ne seraient-ils nécessaires plutôt pour les officiers supérieurs? Tout en reconnaissant le dévouement et la capacité de ces chefs, nous pouvons nous demander si eux-mêmes n'auraient pas besoin de ces cours; leur mission est plus difficile que celle des lieutenants et des capitaines; ils ont à diriger des unités tactiques plus considérables. Or, chacun sait combien dans la guerre moderne les succès ou les défaites dépendent de la direction supérieure.

Puisqu'on insiste sur les obstacles que rencontre le recrutement des officiers, ne pourrait-on point parler aussi de la difficulté du recrutement des colonels divisionnaires? La législation prévoit huit colonels divisionnaires; on n'y est pas encore parvenu. Le Conseil fédéral, fidèle exécuteur de la loi, doit avoir en de sérieux motifs pour la violer dans le cas particulier, en nommant colonel divisionnaire le chef de l'armée, cumul contraire à la loi, car un seul homme ne peut être à la fois contrôleur et contrôlé, et faire partie de deux commissions distinctes avec des attributions corrélatives, qui obligent cet homme à voter deux fois dans la même question. Comment M. le colonel Feiss peut-il concilier ces deux sortes d'attributions qui s'excluent l'une l'autre (Voir art. 60 de la loi)? Je voudrais savoir s'il vote deux fois. Si nous consultons le rapport de M. Feiss, nous constatons que ses attributions comme chef de l'infanterie sont multiples et nombreuses; les principales ordonnances des autorités supérieures sont proposées ou même rédigées par lui; la création des huit arrondissements de division a été faite sur un travail préliminaire de M. le colonel Feiss; il a rédigé la partie du message du Conseil fédéral concernant le rétablissement financier, en ce qui touchait au militaire; il va même jusqu'à proposer et motiver les ordonnances qui rentrent dans les attributions de la section technique de l'administration du matériel. Il faut donc qu'on soit bien pauvre de colonels divisionnaires pour imposer ces fonctions à un homme déjà si affairé. Preuve qu'il serait plus urgent d'introduire des réformes dans le domaine supérieur.

Je termine. Quelle mission à notre armée? Est-ce de résister à l'une des grandes puissances qui menaceraient notre indépendance? Même permanente, elle ne pourrait suffire à cette tâche, si l'on ne comptait pas avant tout sur les efforts de tout le peuple pour défendre la patrie. Notre armée est formée principalement pour empêcher une usurpation de notre territoire par les belligérants dans une conflagration générale. Nous pouvons atteindre ce but avec notre armée sur le pied actuel. N'allons pas plus loin; ne nous imposons pas des chaînes au dedans pour échapper aux chaînes du dehors. La grande république du Nouveau-Monde nous donne en cela un exemple bon à imiter; en effet, les Etats-Unis, auxquels nous avons emprunté une partie de notre organisation politique, viennent de faire, sur la proposition du président, d'importantes réductions des charges militaires. La Suisse ne devrait pas perdre de vue cette leçon de sa grande sœur américaine; ne nous laissons pas entraîner par des tendances qui entraîneraient la ruine du pays.

Tels sont les motifs pour lesquels je me prononce contre l'entrée en matière.

M. Gellinger (Zurich), colonel, recommande la mesure proposée par le Conseil fédéral, car il faut éviter le reproche que les cantons souverains pourraient faire à la Confédération, de n'avoir pas su défendre la Suisse qu'ils ont, eux, fondée sur les champs de bataille. Le projet a pour but: 1° d'éviter des changements trop fréquents dans le personnel des officiers, car la stabilité est

un des grands facteurs de la force d'une armée; 2° de donner aux officiers la possibilité et l'occasion de compléter leur instruction. On vient de soutenir que les cours de répétition sont inutiles; certains officiers peuvent le comprendre ainsi; mais la plupart, au contraire, tirent de grands avantages de ces cours, s'y perfectionnent, consolident leur première instruction. Je suis d'accord avec M. Python en ce qui concerne une bonne direction supérieure; il importe que la troupe soit bien conduite; mais si l'on veut obtenir de bons officiers supérieurs, il faut commencer par les degrés inférieurs. Du reste, les reproches qu'on adresse aux officiers supérieurs ne sont pas mérités; je proteste une fois pour toutes contre ces accusations jetées à la face d'hommes qui consacrent leur temps et leur argent au service de la patrie; rien de plus injuste que ces critiques continuelles sur l'insuffisance des chefs.

M. le colonel Künzli (Argovie) repousse aussi les reproches d'incapacité à l'adresse des officiers supérieurs. Mais il est d'accord avec M. Python pour admettre des cours de répétition plus fréquents pour les officiers supérieurs. Si M. Hochstrasser et M. Python veulent nous donner plus souvent l'occasion de diriger les troupes, nous leur en serons reconnaissants. On a insisté sur les chiffres considérables du budget militaire; il est fort; mais si nous en examinons les diverses rubriques, nous constatons qu'environ quatre millions de nouvelles dépenses sont affectées à des acquisitions, réformes et développements qui ont tous été votés par l'assemblée à l'unanimité ou à de fortes majorités. Il est étrange dès lors qu'on vienne se plaindre. Je ne puis admettre la comparaison que M. Python établit entre la Suisse et les Etats-Unis. Nous sommes au cœur de l'Europe, entourés d'Etats armés jusqu'aux dents. Nos besoins sont bien différents de ceux de la grande République qui, au-delà des mers, domine tous ses voisins. Je ne sais ce que l'avenir exigera encore de nous en fait de sacrifices, mais j'ai la certitude que dans cette salle il se trouvera toujours une majorité pour voter des mesures protectrices de l'indépendance suisse et que ces mesures trouveront un écho approbateur au sein du peuple suisse. (Applaudissements sur plusieurs bancs.)

M. Müller (Berne), le plus beau des colonels suisses, estime que les motifs invoqués par MM. Python et Hochstrasser pour combattre le projet d'arrêté du Conseil fédéral ne se rapportent pas à la question. Ils n'ont pas prouvé que ces propositions aggravent les charges et augmentent sensiblement les dépenses. M. Python a dit que la mesure proposée n'est qu'un premier pas, que plus tard toute l'infanterie sera soumise à une prolongation de service. Sans doute, nous devons tôt ou tard compléter la formation de notre élite; c'est une exigence qui s'imposera dès que nos ressources le permettront. Mais qu'est-ce que cela à faire avec les propositions actuelles. Nous discuterons les autres en leur temps.

M. Python a prétendu ensuite que les officiers n'apprendront rien de plus dans un nouveau cours de répétition. Si cela était vrai, je demanderais la suppression immédiate de tous les cours de répétition. Mais c'est une erreur; ces cours sont une bonne école. Il est possible que certains officiers ne les prennent pas au sérieux et se plaisent plutôt à critiquer les officiers supérieurs, mais il n'en est pas moins certain que ces cours enseignent aux officiers à manier leur troupe, leur remettent en mémoire ce qu'ils ont appris précédemment, etc. M. Python a parlé de l'Amérique. Ce pays a le temps de mettre ses forces sur pied s'il est menacé; il est assez vaste pour prévenir une invasion. La Suisse ne se trouve pas dans ce cas. Nous ne demandons pas mieux que de désarmer; mais la situation de l'Europe est telle que nous devons prendre toutes nos précautions.

De certain côté, on ne cesse de tirer les cheveux aux officiers supérieurs, sous prétexte qu'ils ne sont pas à la hauteur de leur tâche; pour moi il me suffit d'avoir la conscience que tous les officiers supérieurs font leur possible et sont décidés à remplir leur devoir.

Quoi qu'en dise M. Keel, la nécessité de la mesure proposée est reconnue par tous les militaires expérimentés. Je finis par une réponse à un dernier argument de M. Python. Il dit que notre armée est suffisante pour défendre notre neutralité; sans doute, mais j'estime que notre armée doit être préparée à défendre encore notre indépendance sans le secours de l'étranger, dût-elle succomber.

M. Dufour (Genève) appuie le projet du Conseil fédéral; il ne faut pas attribuer à cette mesure plus de portée qu'elle n'en a. Ce que nous voulons, c'est compléter le cadre des officiers et les mettre en mesure d'appliquer leurs connaissances. Nous sommes le pays où les officiers restent le moins longtemps dans l'armée; ils sortent du service au moment où leur instruction s'achève. Si les officiers supérieurs ne sont pas capables, permettons-leur précisément de se former comme officiers subalternes.

M. Keel (St-Gall) démontre, en réponse à M. Müller, que les charges financières seront réellement aggravées. Il proteste aussi contre le reproche formulé par M. Künzli de faire de l'opposition systématique aux réformes militaires; c'est une assertion inexacte; nous avons rempli notre devoir en ces matières aussi bien que la majorité; nous avons voté ce qui était en rapport avec les ressources financières de la Confédération. Il n'est pas vrai, d'autre part, que nous ayons accepté les yeux fermés les grandes dépenses, telles que les fortifications du Gothard.

S'il n'y a pas eu lutte ici, c'est que l'opposition s'était déjà manifestée dans le peuple; on parlait d'abord d'une dépense de plus de trente millions; mais devant l'émotion produite on a pris un tour plus modeste et l'on est arrivé avec des propositions auxquelles nous avons pu nous rallier.

Dans cette enceinte, oui, il y aura toujours une majorité pour voter ce qui est nécessaire; mais nous revendiquons la liberté d'examiner cette question de nécessité. Notre patriotisme est au-dessus des braves qui ont accueilli la déclaration de M. Künzli.

La discussion est close. L'entrée en matière est votée par 77 voix contre 23. Puis après la discussion des articles et le rejet de tous les amendements, l'ensemble du projet est adopté par 71 voix contre 16.

Profitant ensuite de la force de vitesse acquise, l'assemblée vote au pied levé un crédit de 1,800,000 francs pour la construction d'un nouveau palais fédéral, à élever sur les ruines d'un bâtiment que la Confédération a acheté, il y a quelques années, au prix, si je ne me trompe, de 750,000 fr. Tirons l'échelle.

Le Conseil des Etats a terminé la discussion sur le tarif des péages. A la votation, le projet a été adopté, à l'appel nominal, par 35 voix contre 5. Ont voté non: MM. Balth et Reali (Tessin), Cornaz et Berthoud (Neuchâtel) et Moriaud (Genève). M. Gavard, président, n'a pas voté.

Le conseil des Etats a voté ensuite les subventions en faveur de la correction de l'Engstligen (Oberland bernois) et de la Thur.

Le divorce. — La conférence des églises évangéliques (protestantes) suisses adresse un long mémoire aux autorités fédérales pour demander la révision de la loi fédérale sur l'état civil et le mariage, afin de restreindre les cas de divorces, dans un but de moralité publique. (La Suisse compte notablement plus de divorces, en proportion, que les autres Etats.) En attendant la révision de la loi, le Conseil fédéral doit, par les meilleurs moyens en son pouvoir, agir sur les autorités judiciaires cantonales pour rendre plus difficiles les jugements de divorce.

Traité de commerce. — Un échange actif de dépêches se fait entre Berne et Rome au sujet du traité de commerce italo-suisse qui échoit au 31 décembre.

Une entente ne paraît pas possible, l'Italie ne voulant faire de concession que pour les fromages, mais entendant imposer fortement les machines et les cotons.

Si la conclusion d'un traité est impossible, la Suisse devra appliquer à l'Italie le tarif général actuellement en discussion à l'Assemblée fédérale.

Brevets d'invention. — On dément le bruit que l'autorité fédérale ait M. Gavard en vue, comme directeur de l'office fédéral des brevets d'invention.

Alcool. — L'administration de l'alcool a conclu avec les distilleries de Porrentruy et de Hindelbank des contrats qui en feront des établissements de rectification pour les spiritueux indigènes.

NOUVELLES DES CANTONS

Jubilé de Léon XIII. — On lit dans le Pays de Porrentruy:

« Parmi les dons, si riches et si variés, envoyés à l'Exposition vaticane pour le Jubilé sacerdotal de S. S. Léon XIII, on remarque ceux du Jura, notamment la superbe montre remontoir qu'offre le doyen de Saignelégier. Elle est due au talent d'un artiste dont la nouvelle invention, que le Pays a eu déjà l'occasion de signaler, est merveilleusement appliquée, pour la première fois, à la montre pontificale. Elle aura place d'honneur parmi les présents de la Suisse.

« Les catholiques de Genève envoient également des montres, ainsi que le doyen de Porrentruy: ces dernières, au nombre de trente-six, sortent des excellents ateliers de la fabrique Dubail, Monnin, Frossard et C^{ie}, à Porrentruy. Elles ont été soignées tout spécialement et représenteront dignement notre industrie nationale à cette magnifique exposition.

« Combien de missionnaires, dans les pays lointains, seront heureux de posséder ces montres de précision qui feront sans doute

partie du lot d'objets si considérable réservé pour les Missions! »

Gothard. — Le trafic des marchandises ne fait que s'accroître sur la ligne du Gothard. Le nombre des colis est si considérable à Bellinzona et à Luino que les remises de locomotives et d'autres locaux de réserve ont dû être aménagés comme dépôts.

Grand Conseil de Bâle. — La loi sur les auberges est en pleine discussion. L'heure de fermeture a été rejetée; la liberté continuera à exister sous ce rapport. Aux jeunes filles au-dessous de 18 ans (excepté les filles de l'aubergiste), il est interdit d'être employées dans les auberges pour le service. Les sommeliers doivent avoir au moins 7 heures de repos consécutif (sommell) par nuit; de plus, un demi-jour de 6 heures au moins de liberté par semaine.

Evasion. — Ehrenberger est allé en Autriche par Bregenz. Dans les notes laissées en prison, il rétracte tous ses aveux précédents. Comme il a quitté le territoire suisse, on ne continuera pas la poursuite.

Les conservateurs bernois veulent réorganiser leur parti sous le nom de: *Union conservatrice bernoise*; ainsi seront fusionnés en un seul parti la Volkspartei, les Indépendants et les divers autres groupes. Un Comité a été nommé pour la réalisation de cette décision.

A propos de suspensions de paiements. — Le correspondant chaux-fonnier du *Val-de-Ruz* adressait, l'autre jour, à ce journal les lignes suivantes, que nous trouvons dans son dernier numéro: « L'approche du Nouvel An et les achats de fin d'année ont donné un regain de vie à notre industrie horlogère; depuis septembre, les affaires ont décidément repris, et chacun peut se féliciter d'être assez occupé. On pourrait se déclarer satisfait, si malheureusement notre place n'était pas actuellement sous le coup de plusieurs nouvelles suspensions de paiements; nous ne ferons à cet égard aucune personnalité quelconque, mais il nous sera permis de regretter la facilité avec laquelle on confie des sommes importantes et des crédits insensés à des gens qui ne possèdent rien ou qui vivent sur un pied beaucoup trop dispendieux. »

« Au moindre chômage quelconque et à la plus légère perte, ces gens-là qui, pour tout avoir, travaillent avec les fonds de leurs prochains, s'empressent de réclamer des arrangements ou des sursis concordataires; si c'était la première fois que la chose se présentait, on concevrait peut-être quelque indulgence pour ces brasseurs d'affaires; malheureusement, ce sont généralement des récidivistes, qui culbutent aussi facilement qu'ils valent un verre d'eau; peu leur importe de passer par un arrangement, puis par un sursis concordataire, puis par la faillite, puis par le concordat après faillite, pourvu qu'après l'opération ils puissent constater qu'ils sont gros Jean comme devant, après avoir appauvri leurs créanciers. On donnera du tant pour cent, puis, si on ne peut y parvenir, on passera par une seconde suspension de paiement, puis par une troisième; et les bons benêts de créanciers, qui craignent de tout perdre, acceptent tout ce qu'on leur offrira. C'est actuellement la morale courante en affaires pour un grand nombre de personnages autonomes et hétérogènes, chrétiens et israélites; il n'est pas possible aux maisons sérieuses de lutter contre ces procédés, acceptés beaucoup trop docilement par ceux qui en sont victimes. De tout temps et partout, on s'est montré d'une sévérité excessive à l'égard des petits voleurs; un pauvre diable, pris pour rapt d'une bagatelle, est con vaincu de culpabilité, et sa peccadille jugée un cas pendable; quant à ceux qui ont bien vécu et qui font perdre leurs prochains, sans justifier eux-mêmes de leur situation financière, on leur tire le chapeau en les engageant à recommencer. Nous connaissons un cas récent sur notre place, où un déficit de près de 200,000 francs est principalement attribué à des ducroliers de marchandises et des frals d'établissement. Si les créanciers sont assez bons princes pour se contenter de bilans pareils, c'est leur affaire; mais cela écœure les honnêtes fabricants.

« Notre horlogerie est bien malade, puisque tout brasseur d'affaires peut conclure des arrangements; un petit fabricant, mais et incapable, aura infiniment plus de peine à se tirer d'affaires, en présence des autorités, qu'un grand négociant, travaillant au-dessus de ses forces avec l'argent des autres. On suit trop souvent ici l'exemple du fabuliste: on crie haro sur le baudet, le pelé, le galeux d'où provient tout le mal; quant aux autres, c'est toujours: Selon que vous serez puissant ou misérable Les jugements locaux vous rendront blanc ou noir.

« Il arrivera bien un jour où la corde cassera; nous souhaitons, pour l'honnêteté de ce pays, qu'il soit prochain. » Z.

Etranger

Courrier télégraphique

Vienne, 14 décembre. — Le *Fremdenblatt* dit que les relations diplomatiques avec la Russie continuent à être d'une nature amicale, et que, dans la situation militaire, il n'y a ni changement, ni amélioration. Il n'y a pas de doute que des translocations de troupes sont en perspective à la frontière, si la nécessité de notre défense l'exige.

Le gouvernement fera tout son possible pour conserver ses bonnes relations politiques avec la Russie, mais il veillera toujours avec le plus grand soin à ce que, dans le cas où ses efforts viendraient à échouer, la situation militaire ne soit pas devenue moins bonne.

Constantinople, 14 décembre. — La Porte suit attentivement l'incident de la frontière tripolitaine. Elle paraît surtout étonnée du zèle inattendu de l'Italie à défendre les droits de la Porte.

L'impression, dans les cercles ottomans, est que l'Italie défend la Tripolitaine comme son propre bien.

Sofia, 14 décembre. — On prévoit, dans nos cercles officiels, une prochaine crise ministérielle. Un sérieux pointage permet de croire que le pouvoir passera aux mains des conservateurs. Le parti national serait battu par les partisans du régime autoritaire du prince de Cobourg et notre représentant auprès de la Porte paraît avoir des chances pour prendre la direction des affaires. On déploie une grande activité dans les précautions militaires, mais le nerf manque, car nos finances sont épuisées et l'on ne voit pas comment remplir nos caisses publiques.

Dans les pourparlers que la princesse Clémentine de Cobourg a eus avec le ministre Stoïloff, la mère du prince Ferdinand a affirmé de nouveau, et de la manière la plus catégorique, qu'elle n'a trempé ni de près ni de loin dans l'affaire des notes falsifiées.

Berlin, 14 décembre. — Des télégrammes privés de San Remo disent que, certains indices faisant craindre que de nouvelles tumeurs ne se produisent dans la gorge du prince, le docteur Mackenzie a été appelé à San Remo.

Londres, 14 décembre. — Le docteur Mackenzie a quitté Londres ce matin, se rendant à San Remo.

Paris, 14 décembre. — Le bruit que M. Carnot aurait dit qu'il ne consentirait jamais à constituer un cabinet radical est inexact. M. Carnot, dans une conversation avec diverses personnes, a déclaré qu'il se conformerait toujours aux indications fournies par les votes de la Chambre.

Paris, 14 décembre. — M. Lamarzelle (droite) annonce qu'il interpellera demain le gouvernement sur les agissements du Conseil municipal de Paris pendant la crise présidentielle.

La réunion de la gauche radicale et de l'extrême gauche a décidé de voter les douzièmes provisoires, pourvu que le gouvernement ne pose pas la question de confiance.

D'après le *Temps*, le bruit court que le général San Marzano, commandant des forces italiennes à Massauah, a télégraphié qu'il ne pouvait plus agir si on ne lui envoyait pas un renfort de 30,000 hommes.

Chronique générale

Les Religieux français expulsés. — Au sujet d'un certain nombre de Religieux de Bordeaux qui seraient rentrés dans leurs couvents, la *Gironde*, journal républicain, publie un article reproduit par l'*Univers* et dont voici un extrait:

... Sur ces entrefaites, M. de Selves se rencontra avec Mgr l'archevêque Guilbert, et, naturellement l'entretien s'engagea sur la situation créée par le retour offensif des congrégations. L'archevêque, assure-t-on, demanda au préfet quelques jours de répit, disant en substance qu'il espérait réussir à les faire disperser de nouveau par persuasion.

Peu après, une réunion eut lieu à l'archevêché, à laquelle furent convoqués les supérieurs des trois Ordres dont nous nous occupons. Le résultat de cette réunion n'a pas transpiré; mais il devait forcément être connu hier dimanche, jour auquel paraît avoir été fixé le dernier délai donné aux moines pour se soumettre: les récalcitrants seuls ouvriraient leurs chapelles ce jour là pour y dire la messe en public. Or, chez les carmes, qui déjà avaient fermé leur maison de Rions — comme chez les dominicains, tout est demeuré clos. Chez les franciscains, au contraire, on a dit trois messes auxquelles les fidèles ont été admis, à cinq heures et demie, à sept heures et demie et à neuf heures et demie.

Nous allons donc, selon toute probabilité, assister prochainement à une nouvelle exécution administrative, car on ne saurait tolérer plus longtemps cette audacieuse violation des décrets de 1880.

La *Gironde* garde naturellement toute la responsabilité de ces allégations, sur lesquelles nous recevons sans doute des éclaircissements.

On mande de Pesth à la *Gazette de Cologne* que quatorze wagons chargés de canons ont été expédiés de Berlin à Bucharest.

On télégraphie de Sofia, le 12, à la *Gazette de Cologne*:

M. Vulkovitch a été définitivement nommé agent de la Bulgarie à Constantinople avec l'assentiment de la Porte; il se rendra demain à son poste.

Un haut fonctionnaire de la cour d'Alexandre III, ancien ambassadeur à Berlin, a télégraphié ce qui suit à Jules Ferry:

Petersbourg, 11 décembre. Il existe un bouclier de Minerve pour tous ceux qui sont nécessaires à leur pays. (1)

La santé du prince impérial d'Allemagne. — La *Gazette nationale* publie une lettre de la princesse impériale, datée du 7 décembre, et dans laquelle on remarque les passages suivants:

Nous traversons en ce moment de terribles épreuves, qui nous viennent de toutes parts; mais le sentiment que la nation ne nous oublie pas, qu'elle espère et sent avec nous, est infiniment consolant, fortifiant, et fait pour donner de la joie! Si Dieu le veut, le prince impérial continuera à jouir de cette confiance comme du bien le plus précieux; elle lui sera la meilleure aide pour réaliser de nobles desseins.

Qui peut savoir combien il lui sera encore accordé de temps? Mais quand on le voit si frais, si florissant, on ne peut qu'avoir confiance en ses forces, en sa robuste nature, et croire que la santé ne lui sera pas refusée pour l'accomplissement de ses devoirs.

Toutefois, même dans l'hypothèse la plus favorable, il aura longtemps encore besoin de ménagements, et ne pourra que peu faire usage de sa voix.

Les Allemands en Alsace-Lorraine. — Une décision, récemment prise, interdit aux étrangers et aux personnes qui ne savent pas l'allemand de diriger des écoles supérieures de filles dans l'Alsace-Lorraine. Elle a été suivie d'une autre décision en vertu de laquelle ces établissements d'instruction seront placés à l'avenir, sous la surveillance du conseil supérieur de l'instruction qui n'est composé que d'Allemands.

Des agents de police se sont présentés vendredi dans différents magasins de Strasbourg et ont prévenu les propriétaires qu'il leur était défendu à l'avenir d'indiquer en francs ou en centimes le prix des objets placés en vente dans les devantures. Un délai de deux jours leur a été accordé pour le changement des prix sur les étiquettes en pfennigs et mares.

Les fusils Mauser en Turquie. — Sur le désir du sultan, le grand-vizir a ordonné à la commission financière instituée auprès de la Porte d'avoir à tenir prête, pour le mois de mai 1888, la somme de 300,000 livres turques, destinée à des achats de fusils à la maison Mauser.

On se souvient que cette maison avait eu récemment certains différends avec le séraskiër au sujet des fournitures effectuées; elle paraît donc avoir obtenu gain de cause auprès du sultan.

La même commission financière a soumis au grand-vizir le projet d'augmentation des ressources de l'Etat qui lui avait été demandé. Les principales mesures recommandées par elle sont d'augmenter l'impôt foncier de 10 % et les droits d'entrée sur certaines marchandises étrangères, et de réduire de 20 % les dépenses des ministères de la guerre et de la marine.

L'émigration en Belgique. — Le *Courrier de Bruxelles* signale une recrudescence dans l'émigration des ouvriers depuis quelques semaines.

Il y a des agences établies dans toutes les principales communes industrielles, et il ne se passe pas de semaine qu'il n'en parte au moins une cinquantaine; souvent même, plusieurs départs ont lieu par semaine et malheureusement ce sont les meilleurs ouvriers, verriers, machinistes, tourneurs en fer et en bois, ajusteurs, chaudronniers, cordonniers, selliers, électriciens et charbonniers, qui s'en vont ainsi au Canada, au Brésil, au Mexique et aux Etats-Unis, chercher du travail et des salaires rémunérateurs qu'ils ne trouvent plus dans leur pays.

Ces départs qui ont notamment lieu aux gares de Charleroi (Etat), de Couillet, Châtelain, Marchienne, Roux et Jumet, ont à la fois quelque chose de triste et de curieux; les émigrants arrivent, incertains de l'avenir, suivis des femmes, enfants, pères, mères et amis; ils sont pour la plupart affectés de quitter ainsi les êtres qui leur sont chers; tout le monde est là, groupé dans les salles d'attente, et quand arrive le train qui doit les emmener, ce sont des pleurs, des embrassements, des pressions de mains énergiques; tous les bras sont tendus vers ceux qui partent et tant que le train est en vue, on agite les casquettes et les mouchoirs en signe d'adieu.

Revue des journaux

La Maison de Bourbon et les princes d'Orléans. — Un correspondant du

New-York Herald a eu en Angleterre, un entretien avec le comte de Paris et le duc d'Aumale que son neveu a chargé de parler pour lui. La conversation qui est retracée par le journaliste en question, ne nous apprend rien de nouveau sur la politique expectante de la Maison d'Orléans; mais elle nous fait connaître que les princes tiendront « en janvier prochain, un conseil de famille » où serait réglée la question dynastique. « Nous n'aurons pas d'ennuis du côté de l'Espagne, aurait dit le duc d'Aumale. »

Disons, à propos des princes d'Orléans que le bruit court du mariage du prince dom Pedro, petit-fils de l'empereur du Brésil, et de la princesse Hélène d'Orléans, seconde fille du comte de Paris. Les fiançailles auront lieu à Bruxelles, au printemps prochain.

Le nouveau ministère français. — On lit dans l'*Univers*, sous la signature de M. Eugène Venillot:

En somme, le nouveau président de la République a été dans cette crise l'homme de son époque. Se trouvant l' élu de tout le monde, sans être le préféré de personne, il a pris au sérieux l'idée absolument fautive de la concentration républicaine et s'est acharné consciencieusement à réaliser cette chimère. Il n'a pas compris que les chefs des divers groupes républicains ne pouvant s'accorder, il se condamnerait, en voulant faire de la concentration, à ne trouver que des comparses trop effacés pour engager leurs amis politiques. De telle sorte que ce ministère, pris dans divers groupes, n'en représenterait et n'en ferait aucun. C'est à cela que finalement il est arrivé. Nous n'avons donc qu'un cabinet intérimaire, dépourvu de toute autorité, de tout prestige. Ce sera le cabinet des douzièmes provisoires et des vacances du jour de l'an.

Fribourg

L'Etat de Fribourg vient d'être condamné par le Tribunal fédéral à cent francs d'indemnité envers un jeune homme du Châtelard. Ce jeune homme avait eu une violente altercation avec son curé, c'est ce qui faisait l'importance de l'affaire pour l'organe modéré. Aussi son allégresse n'est-elle nullement modérée. Quelle bonne fête de pouvoir tenir en même temps un curé libertard et le gouvernement de Fribourg!

Le *Bien public* narre les faits à sa façon et donne tous les torts au curé. C'est naturel.

Nous n'avons pas à critiquer la sentence du Tribunal fédéral. Etant données les circonstances, elle est correcte. Le préfet de la Glâne, après avoir fait arrêter le jeune homme que le *Bien public* couvre de sa protection en raison de ses démêlés avec un curé libertard, et l'avoir gardé quelques heures en prison, pris d'un sentiment de compassion, le relâcha sans transmettre la cause au juge d'instruction, comme le prévoit le code de procédure criminelle.

C'était irrégulier, même illégal. Une autre fois, le préfet de la Glâne se défiera davantage des charitables impulsions de son âme, quand il s'agira d'épargner les désagréments des poursuites pénales aux protégés du *Bien public*.

C'est la vraie morale de l'affaire, et non pas celle qu'en voudrait tirer le journal des modérés.

A propos du Confédéré. — Nous avons indiqué les motifs que nous avons de préférer le *Confédéré* aux autres organes de l'opposition fribourgeoise. Le *Bien public* prétend que les motifs indiqués par nous ne sont pas les vrais, et il refuse d'accepter notre explication ne la trouvant pas « franche ».

Peu nous importent les appréciations du *Bien public*. Ce n'est pas pour lui que nous écrivons, mais pour le public en général, et nous savons que celui-ci ne nous a pas reproché jusqu'ici le manque de franchise, pas plus qu'il ne nous démentira quand nous disons que l'attitude du *Confédéré* est une des causes de la dégringolade du parti radical dans le canton de Fribourg.

Si le *Bien public* connaît d'autres motifs que ceux que nous avons signalés, il peut les indiquer, c'est là que nous l'attendons.

Quant à savoir ce que le *Bien public* pense de lui-même, nous n'y tenons guère. Les jugements du public compétent et désintéressé nous suffisent. C'est à ce dernier que nous laissons le soin de prononcer entre l'organe des modérés et la *Liberté*.

Petite Gazette

SOMNAMBULISME. — Le 7 courant, deux remouleurs, deux frères, arrivaient à l'hôtel des Trois poissons à Neuveville (Berne), et deman-

daient à y passer la nuit. L'un d'eux ne tarda pas à se mettre au lit, mais lorsque son frère, vers 7 heures et 1/2, entra à son tour dans la chambre à coucher, il fut fort surpris de n'y pas voir son frère, bien que ses habits fussent là, sur une chaise.

Or il paraît que le premier, affecté de somnambulisme à un haut degré, était sorti de son lit pendant son sommeil et, vêtu d'une simple chemise et d'un caleçon, s'était rendu au grenier de l'hôtel, puis, passant par une fenêtre et profitant de la gouttière et d'un tuyau de descente, s'était laissé glisser sur le sol et était entré dans la maison voisine. Arrivé là, — c'était aussi une auberge, — il marcha à tâtons vers une table derrière laquelle il s'assit, très tranquillement. Les personnes présentes eurent avoir affaire à un fou et comme cet individu ne répondait à aucune des questions qui lui étaient adressées, on s'imagina qu'il était sourd-muet et on lui présenta une ardoise pour qu'il pût écrire ce qu'il désirait. Mais il paraît que celui qui posa cette ardoise devant lui, lui mit la main assez rudement sur l'épaule, ce qui le révéla brusquement.

Le pauvre homme, tout confus, demandait justement comment il pouvait se trouver là lorsqu'arriva son frère qui avait fini par découvrir ses traces. On le reconduisit alors

dans sa chambre et l'on prit des précautions pour l'empêcher de renouveler sa nocturne et périlleuse expédition.

EFFETS DU SCHNAPS. — On lit dans la Feuille d'avis de Payerne :

« Samedi 9 courant, à Payerne, un père de famille, ayant neuf enfants, s'est pendu au-dessus de son lit, après une forte absorption d'eau-de-mort. Pourtant, celui-ci ne pouvait se plaindre d'être trop poursuivi par la malchance puisqu'une de ses filles vient d'hériter une assez jolie somme. Mais cette triste fin est un cruel exemple de ce que peuvent produire la faiblesse et la mauvaise éducation de famille, lesquelles donnent des enfants gâtés, qui deviennent ensuite des hommes sans énergie pour lutter contre les difficultés de l'existence. Aussi, ces malheureux, s'enfonçant chaque jour davantage dans l'ivresse et la funeste habitude de la boisson, finissent, le plus souvent, par terminer misérablement une vie manquée. »

INONDATION. — Toute la population du village de Schwanden, dans l'Oberland, était sur pied samedi pour défendre la localité contre l'envahissement des eaux du torrent voisin et contre les glissements de terrain qui continuent

à se produire. Plusieurs maisons ont été évacuées. Les hommes ont travaillé par une pluie battante pendant plus de huit heures, ayant de l'eau parfois jusqu'à la poitrine. Grâce à leurs efforts, le village a été sauvé d'une ruine complète; quelques prairies ont seules souffert.

TRIBUNAUX. — Lundi, le jury correctionnel de Neuchâtel a acquitté le citoyen Mallavaux qui lors de l'Exposition fédérale d'agriculture, en sa qualité d'éditeur du Journal de l'Exposition, avait été arrêté sous la prévention d'escroquerie, et sur la plainte d'un créancier. Le procureur-général a dû lui-même abandonner l'accusation, dit la Suisse libérale, cette affaire étant du ressort de la justice civile et n'ayant aucun caractère criminel.

M. SOUSSENS, rédacteur.

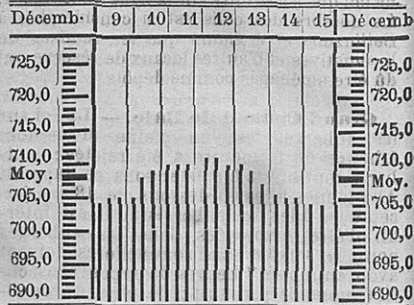
UN PARFAIT MODÈLE
DE LA PIÉTÉ FILIALE

VIE DE M^{me} MARIE-ÉLISABETH BRY

PAR LE R. P. OSTER
de la Congrégation du Saint-Esprit
et du Saint-Cœur de Marie.

Prix 3 francs.

Observatoire météorologique de Fribourg
BAROMÈTRE
Les observations sont recueillies chaque jour à 7 h. du matin et à 7 h. du soir.



THERMOMÈTRE (Centigrade)

Décemb.	9	10	11	12	13	14	15	Décemb.
7h. matin	2	8	5	-2	-4	0	-1	7h. matin
1 h. soir	4	6	7	2	-1	1	4	1 h. soir
7 h. soir	4	6	5	-1	0	1		7 h. soir
Minimum	2	6	5	2	0	0		Minimum
Maximum	4	8	7	-2	-4	1		Maximum

Pour tout ce qui concerne les Annonces s'adresser exclusivement à l'Agence de Publicité suisse
ORELL-FUSSLI, & Cie, Fribourg, 69, rue des Epouses, Fribourg, Suisse

AVIS

Aux Dames de la ville et de la campagne

On trouvera dès à présent chez la soussignée, des costumes, manteaux-visite, jaquettes, imperméables, des articles de saison, fait d'après mesure.

Un grand choix d'étoffes à disposition. Des costumes de 25, 30 à 45 francs, des manteaux centrés long, de fr. 20, 25 à 40 fr., des jaquettes de 14, 15, 20 à 25 fr., d'après mesure. (O 933)

Se recommande :

Madeleine Landauer-Quillet,
103, rue de Lausanne, Fribourg.

Anvers : médaille d'argent ; Zurich diplôme. Médailles d'or : Nîmes et Krems 1884.

Pièces à musique

jouant de 4 à 200 airs ; avec ou sans expression ; mandoline, tambour, timbres, castagnettes, voix célestes, jeu de harpe, etc.

Boîtes à musique

jouant de 2 à 16 airs ; nécessaires, porte-cigares, chalets suisses, albums, enciers, boîtes à gants, presse-lettres, vases à fleurs, étuis à cigares, tabatières, tables à ouvrage, bouteilles, verres à bière, chaises, etc. Le tout à musique.

Toujours la plus haute nouveauté, spécialement propre pour cadeaux de Noël et de Nouvel-An.

J.-H. HELLER, BERNE (Suisse)

On n'obtient de mes pièces qu'en s'adressant directement à la maison-fabrique à Berne. Prix-courants illustrés franco sur demande. (O. 940-750)

Goutte, rhumatisme

Affections de l'épine dorsale. Affections des glandes. Maladies du système nerveux ; douleurs sciatiques ; mal de reins. Maux de tête. Toux ; enrouement ; respiration gênée. Maladies du bas ventre, crampes. Tristesses, agacement des nerfs, etc., etc. Traitement aussi par correspondance ; remèdes inoffensifs. (O. 405/319/89)

Brémicker, méd. prat., Glaris (Suisse). Succès garanti dans tout cas curable. Moitié des frais payable, sur désir, seulement après guérison.

LE PÊCHEUR D'HOMMES
par l'abbé Moreno 2 fr.

LA PRATIQUE DE L'AMOUR
ENVERS
JÉSUS-CHRIST
Proposé à toutes les âmes qui veulent assurer leur salut éternel et suivre le chemin de la perfection. In-12, orné d'une belle gravure du Sacré-Cœur.
Prix : 2 fr. 50 ; franco, 2 fr. 80.
Cet ouvrage fait partie des œuvres de **SAINT ALPHONSE DE LIGUORI**
La traduction est celle du Père Eugène Pladys, rédemptoriste.
EN VENTE à l'Imprimerie catholique.

LA MISSION
DE
L'ESPRIT-SAINT
DANS LES AMES
PAR
S. Em. le Cardinal Henri-Edward Manning
Archevêque de Westminster
Traduit de l'anglais, sur la troisième édition, avec l'autorisation de l'auteur
par **K. MAC-CARTHY**
Prix : 3 fr. 50.

LES GLOIRES
DE
MARIE
de saint Alphonse de Liguori
traduction nouvelle par le P. Eugène Pladys, rédemptoriste.
2 vol. in-12, 5 fr., franco 5 fr. 20.
Oremus pro Pontifice nostro
à 1, 2 ou 3 voix égales ou 4 voix mixtes
Prix de l'exemplaire : 10 cent.

EN VENTE A L'IMPRIMERIE CATHOLIQUE
CALENDRIERS RELIGIEUX DE
Sainte Thérèse ;
Saint Benoît ;
Saint Dominique ;
Saint Ignace ;
Saint Alphonse ;
Saint François d'Assise ;
Saint François de Sales ;
Saint Vincent de Paul ;
B. de Montfort ;
Saint Paul de la Croix, en français-italien ;
EN VENTE A L'IMPRIMERIE CATHOLIQUE
CALENDRIERS RELIGIEUX DE
la Sainte-Vierge ;
du Sacré-Cœur.
Editions à 80 cent., 1 fr. 20 et 1 fr. 50.
CALENDRIERS PROFANES
Ephémérides universelles,
à 40 et 80 cent ;
des Proverbes, mêmes prix ;
Littéraire, à 3 fr. ;
des Rébus, à 1 fr. 50 ;
Mignons, à 25 cent.

ALMANACHS POUR 1888

Almanach des Missions . . .	50 cent.
de la Famille . . .	50 "
de Fourvière . . .	40 "
des Chaumières . . .	50 "
de L'ouvrier . . .	50 "
du Soldat . . .	25 "
de l'Enfance . . .	20 "
illustré de saint Franc. de Sales . . .	30 "
des Enfants . . .	50 "
de France, broc. . .	1 fr.
relié . . .	3 "
luxé . . .	5 "
de Notre-Dame de Lourdes . . .	50 cent.

Pour les Fêtes de NOEL et le NOUVEL-AN

à l'Imprimerie catholique, 13, Grand Rue, 13

Grand choix de Livres de prières, Volumes illustrés, Images, Calendriers à effeuiller, Almanachs, Papier à lettre, Enveloppes.